



LA SOUSCRIPTION ET L'ÉMISSION AUTONOMES À L'UNIQUE

Cautionnements commerciaux



C'est quoi?

La souscription et l'émission autonomes de cautionnements commerciaux à L'Unique est dorénavant possible par l'entremise de l'Espace courtier. Selon leur niveau d'autorité, les utilisateurs pourront ainsi émettre seuls certains types de cautionnements commerciaux grâce au formulaire en ligne conçu à cette fin.

Les utilisateurs possédant les autorisations nécessaires pourront émettre et signer tous les types de cautionnements commerciaux disponibles en ligne selon la procédure usuelle. Les autres utilisateurs pourront continuer d'émettre certains types de cautionnements commerciaux grâce à la signature numérisée du mandataire autorisé de L'Unique.

Cautionnements visés par la souscription autonome :

- Régie du bâtiment du Québec (entrepreneur spécialisé et général)
- Office de la protection du consommateur (commerce itinérant)
- Bureau de la sécurité privée
- Programme garantie maisons neuves

Le présent feuillet vise à vous expliquer les grandes lignes entourant l'émission autonome de cautionnements commerciaux à L'Unique.



Bénéfices pour le courtier

Davantage d'autonomie et de rapidité :

Émettez vous-même le cautionnement commercial de votre client, sans qu'un souscripteur ait à intervenir. Le système est simple, rapide et convivial. Il vous permet de gagner en efficacité.



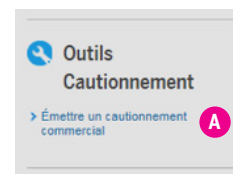
Avantages pour l'assuré

Traitement rapide de la demande de cautionnement : comme vous émettez vous-même le cautionnement, vous permettez à votre client de recevoir plus rapidement ses documents.

LA SOUSCRIPTION ET L'ÉMISSION AUTONOMES : 3 GRANDES ÉTAPES POUR CONCLURE VOUS-MÊMES VOS TRANSACTIONS

1 ACCÉDER

- Connectez-vous à l'Espace courtier avec votre code d'accès habituel ou inscrivez-vous en remplissant le formulaire de demande d'accès disponible sur ce site. Votre demande d'accès sera traitée dans un délai de 24 à 48 heures.
- Cliquez sur « Émettre un cautionnement commercial » dans la rubrique « Outils Cautionnement » **A**



2 REMPLIR LE FORMULAIRE EN LIGNE

C'est simple et rapide! Remplissez le formulaire **B** vous obtiendrez le cautionnement requis sur-le-champ!

Section « Questions »

Si la réponse à l'une des questions est « Oui », la souscription en ligne n'est pas possible et vous devrez communiquer avec nous.



Section « Cautionnement »

Vous y trouverez les types de cautionnements commerciaux disponibles en ligne selon votre niveau d'autorité. Sélectionnez celui que vous désirez.



Section « Proposant »

Il est important d'inscrire les informations telles qu'inscrites au registre des entreprises (le cas échéant) pour que le cautionnement soit valide.



3 ÉMETTRE (CONCLURE LA TRANSACTION)

Cliquez sur « Obtenir une prime » afin de conclure la transaction et d'obtenir la prime. Vous pouvez ensuite accepter ou refuser. En acceptant la transaction, le cautionnement vous est acheminé à l'adresse courriel indiquée. Si vous détenez le statut de bureau émetteur ou de signataire, vous devez compléter les blocs signatures. Il ne vous restera qu'à faire parvenir la copie dûment signée au bénéficiaire.

L'avis de prime vous sera transmis dans un autre courriel dans les heures qui suivront la transaction en ligne.

Des questions? N'hésitez pas à nous joindre à souscription.commercial@lunique.qc.ca